Conseil supérieur de l'éducation
Québec

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
CNW – Code 1

L'ACCÈS DES ADULTES À LA FORMATION DEMEURE INÉQUITABLE

IL FAUT AGIR SUR L'EXPRESSION DE LA DEMANDE

Québec, le 10 avril 2006 – Malgré les politiques publiques en la matière et la mise en œuvre de divers programmes, l'accès des adultes à la formation continue demeure inéquitable. C'est pourquoi il faut agir sur l'expression de la demande d'éducation et de formation continue des adultes, déclare le Conseil supérieur de l'éducation dans son avis *En éducation des adultes, agir sur l'expression de la demande de formation : une question d'équité*, qu'il rend public aujourd'hui.

Une participation inégale à la formation

L'analyse des principales caractéristiques de la participation des adultes à l'éducation et à la formation continue fait ressortir clairement l'inégalité de l'accès et, donc, l'inégalité du partage des bénéfices à en retirer. Le Conseil a retenu à cet égard quelques faits qui méritent une attention particulière:

- L'intérêt des adultes pour la formation continue est variable et tient en grande partie à la position sociale occupée. Leur participation est également liée à leurs habitudes antérieures : moins une personne est formée, moins elle a tendance à parfaire sa formation ultérieurement.
- La participation des adultes québécois à l'éducation et à la formation continue est inférieure à celle des adultes canadiens.
- On observe une tendance à la baisse de cette participation, même si l'on a constaté, dans des enquêtes menées en 2002 et en 2003, un redressement au Québec en ce qui a trait à la formation soutenue par l'employeur.

Des défis à relever pour soutenir l'expression de la demande

C'est sur la base de son expérience antérieure, positive ou négative, de l'école qu'une personne construit sa vision de celle-ci. Et c'est en partie selon cette vision qu'elle aura tendance ou non à participer à des activités de formation. En effet, le Conseil observe que la capacité d'exprimer une demande dépend de la scolarité initiale. Toutefois, des expériences positives de participation à une formation au cours de la vie adulte peuvent modifier le rapport entretenu initialement avec la scolarisation. Le défi est donc de taille. Comment stimuler l'expression de la demande quand le principal déterminant relève des expériences passées?

Le Conseil indique quatre défis à relever pour agir sur l'expression de la demande d'éducation et de formation continue des adultes :

- soutenir la demande, c'est-à-dire rejoindre, écouter et mobiliser les adultes, les collectivités et les organisations qui n'entreprennent ou n'organisent aucune activité de formation, qui n'arrivent pas à se décider à le faire ou qui n'envisagent même pas cette possibilité;
- susciter la demande, c'est-à-dire intervenir auprès des adultes pour les sensibiliser au fait qu'une formation pourrait leur être utile et enclencher, ce faisant, le processus qui les conduira éventuellement à la décision de se former;

- faciliter l'expression de la demande, c'est-à-dire soutenir la décision d'acquérir une formation en levant d'abord les obstacles à celle-ci;
- soutenir d'abord l'élaboration de la demande, c'est-à-dire assurer un accompagnement de l'adulte afin d'aider à la construction ou à l'appropriation du projet de formation et, par la suite, soutenir la démarche de formation vers l'atteinte des objectifs fixés.

Des recommandations qui prennent appui sur quatre idées-forces

Dans son avis, le Conseil formule une dizaine de recommandations qui prennent appui sur quatre idées-forces :

- la reconnaissance officielle et la promotion du droit des adultes à l'éducation et à la formation continue;
- l'actualisation de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue;
- la mobilisation des organisations pour l'éducation des adultes et la formation continue;
- une vision de l'accueil de la demande individuelle qui ne soit pas assujettie nécessairement à une fin d'inscription en formation.

En raison de l'importance accordée désormais à la mise à jour continue du savoir et des compétences, l'accès des adultes à l'éducation et à la formation tout au long de la vie est devenu un facteur incontournable du développement de la société québécoise. La nouvelle économie peut signifier la prospérité. Mais pour un nombre important de personnes, elle peut aussi générer une exclusion de nature économique et sociale.

Dans son avis, le Conseil fait de l'accessibilité à la formation une question d'équité sociale. Selon lui, une action publique visant une demande élargie d'éducation et de formation continue ne peut se limiter à une meilleure gestion des interventions connues. Elle oblige à se tourner vers les adultes et à susciter leur intérêt. C'est ce à quoi le Conseil convie le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ainsi que les diverses organisations intéressées à l'éducation des adultes et à la formation continue.

- 30 -

Source : Josée Turcotte
Directrice de l'administration et des communications
Tél. : 418 643-9331 ou 418 254-2689

Information : Johanne Méthot
Responsable des communications
Tél. : 418 643-8253 ou 418 956-1450

Note : Vous pouvez consulter cet avis ainsi que sa version abrégée en accédant au site Internet du Conseil supérieur de l'éducation (www.cse.gouv.qc.ca).
Des photographies de ce lancement sont disponibles sur demande.